



Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL_2021_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : **14 juin 2021**
Date d'affichage : **14 juin 2021**

SEANCE DU 21 JUI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un du mois de juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif d'Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Catherine CUZIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-98 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PONT BASCULE DE LHERAT

Rapporteur : Marc CARRIAS

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,*

La communauté de communes possède un pont bascule situé sur la zone d'activité de Lhérat à Randan.

Trois coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA, des Gagnevins, CUMA du Germinel et CUMA de la Garde) ont manifesté leur intérêt pour cet équipement.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL_2021_98-DE

A travers une convention de mise à disposition, les C.U.M.A. utiliseront le pont bascule et en assureront l'entretien.

Les entreprises du territoire pourront continuer d'utiliser l'équipement si besoin.

En contrepartie, aucune redevance ne sera demandée aux C.U.M.A.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de mise à disposition du pont bascule communautaire situé à Lhérat sur la commune de Randan aux CUMA,
- d'autoriser le président ou son représentant à mettre en œuvre la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/06/2021

Le président,

Le président,



Claude RAYNAUD

